

# Promotion des P.E. du 1/09/17 au 31/08/18

**Éléments du barème : Ancienneté Générale de Service + (note corrigée X 2)**

Note plafonnée à la note maximale de l'échelon. (Voir tableau)

*En cas d'égalité de barème, le classement est fait par l'AGS, la note puis la date de naissance.*

			Barème du 1er promu					Barème du dernier promu			
Échelon	Nb de promouvables	Nb de promus	AGS	Note sans correctif	note plafond	Date de naissance	Total	AGS	Note sans correctif	Date de naissance	Total
9ème par «boost» (réduction de la durée)	273	83	25a10m17j	17,5	16,5	04/07/67	60,881	14a	16,5	30/06/78	47,000
7ème par «boost» (réduction de la durée)	240	72	11a9m	14	14,5	30/04/74	39,750	9a	13,5	18/11/79	36,000

Nous ne détaillons pas ici les autres échelons puisque l'avancement s'y fait à l'ancienneté et donc que tous les promouvables sont obligatoirement promus.

Il en est de même pour les PE Hors-Classe.